

# Conseil d'établissement 2022-2023



**Date :** Lundi 26 septembre 2022

**Heure :** 19 h

**Endroit :** À l'école Desbiens de Saint-Arsène

Tout le monde est présent.

**Bonne(s) nouvelle(s) :** Tous les postes sont pourvus

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Accueil	M. Yves Ouellet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Vérification s'il y a quorum. La séance du conseil d'établissement peut ainsi être légalement tenue.	
2. Adoption de l'ordre du jour	Il n'y a pas de lecture de l'ordre du jour, car tous l'ont reçu avant la réunion. <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Vanessa Larouche  <b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté tel quel.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2022-09-001]</b>	
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022	M. Yves Ouellet fait la lecture du procès-verbal de la dernière rencontre. <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Sabine Beaulieu-Provencher <b>QUE</b> le procès-verbal de la rencontre du 13 juin dernier soit adopté tel quel.  <b>Les propositions sont adoptées à l'unanimité. [CE2022-09-002]</b>	<i>Mme Marie-Pier le déposera sur le site de l'école.</i>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>4. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement</b></p>	<p>M. Yves explique brièvement aux membres les règles de régie interne. Il fait mention qu'il désire que le conseil soit constructif et positif.</p>	
<p><b>5. Processus et procédure du conseil d'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Élections</b></li> </ul>	<p>M. Yves explique les postes qui sont à combler au sein de notre conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><b>ÉLECTIONS :</b></p> <p>M. Yves demande si quelqu'un a de l'intérêt</p> <p style="text-align: center;"><b><u>AU TITRE DE PRÉSIDENT(E)</u></b></p> <p>Mme Sylvie Bouchard propose Mme Valérie;</p> <p>Mme Valérie accepte le poste de présidente pour une durée d'un an.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>AU TITRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)</u></b></p> <p>Mme Marie-Pier propose Mme Vanessa; Mme Stéphanie propose Mme Sabine;</p> <p>Mme Vanessa refuse et Mme Stéphanie accepte le poste de vice-président pour une durée d'un an.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>À TITRE DE SECRÉTAIRE / TRÉSORIÈRE</u></b></p> <p>Mme Marie-Pier est proposée par Mme Valérie.</p> <p><b>Mme Marie-Pier accepte et</b> est élue secrétaire/ trésorière pour un mandat d'un an.</p> <p>Tous les autres postes pour former le conseil d'établissement ont été soumis et acceptés à l'assemblée générale du 26 septembre 2022.</p> <p>La fermeture des élections est proposée par Mme Sabrina.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p><b>PUISQUE</b> le conseil d'établissement de nos écoles pour l'année scolaire 2022-2023 est complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yves propose que les prochains C.É. soient les premiers lundis du mois à 19h. Le prochain sera donc le 7 novembre à 19h, à l'école de Cacouna.</li> </ul>	<p><i>Mme Marie-Pier fera suivre le calendrier des prochains C.É.</i></p>
<p><b>6. Soutien aux familles 2021-2022</b></p>	<p>M. Yves informe les membres que Premier Tech en collaboration avec le CSS remet chaque année une somme de 540\$ aux écoles afin de venir en aide aux familles dans le besoin. Soit pour les cahiers d'activités, les repas chauds du midi. L'an dernier, un montant de 62.85\$ a servi pour les cahiers d'activité, et le reste, soit 477.15\$ a servi à défrayer les repas chauds du midi.</p> <p>M. Yves explique qu'il est venu en aide financièrement à une famille de 3 enfants en 2021-2022. Le service de garde a absorbé 2 jours de frais par semaine (incluant le repas chaud) pour chacun des enfants durant toute l'année. Pour un total de 2408.10 \$.</p> <p>Par transparence dans la gestion des fonds publics, M. Yves informe son C.É, pour cette aide financière et demande aux membres d'appuyer ou non cette initiative.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Stéphanie</p> <p><b>QUE</b> la somme défrayée par le service de garde pour les familles dans le besoin soit acceptée pour cette année d'exception.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2022-09-003]</b></p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
7. <b>Rapport annuel 2021-2022</b>	Le rapport sera présenté aux membres lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.	<i>7 novembre 2022</i>
8. <b>Conférencier 11 octobre 19h à l'école secondaire de Rivière-du-Loup</b>	Comme discuté précédemment, M. Yves nous convie le 11 octobre prochain à 19h à l'école secondaire de Rivière-du-Loup à une conférence présentée par M. Marius Bourgeois. Le titre de la conférence est « Comment aider mon enfant en complicité avec l'école ». Les parents ont aussi reçu une invitation.	
9. <b>Levée de l'assemblée</b>	<p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sabrina</b></p> <p><b>QUE l'assemblée soit levée à 20 h 50.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2021-09-004]</b></p>	

---

Valérie Beaulieu, présidente

---

Yves Ouellet, directeur